

Motion Langues vivantes SNES-FSU

Le SNES-FSU de l'Académie de Bordeaux condamne de nouveau avec force les modalités des épreuves d'évaluation orales en langues vivantes en E.C.A. lors de la session 2014 du baccalauréat.

En effet, en dépit des interventions répétées du SNES-FSU, les conditions de travail de la plupart des collègues amenés à préparer et faire passer les épreuves orales se sont encore plus fortement dégradées lors de cette nouvelle session.

Lors de la précédente session, 2013, les équipes avaient réussi, grâce à leur cohésion et à leur ténacité, à préparer et faire passer les épreuves en partie sur leur temps de travail, dans un certain nombre d'établissements aquitains. Si cela avait le mérite de faire partiellement valoir l'énorme surcharge de travail qui leur incombait, c'était une organisation qui présentait au moins deux défauts majeurs :

- la réduction des heures de cours au détriment des apprentissages
- une organisation locale, et donc totalement injuste et inégale sur le territoire.

A l'heure où la prise en charge de l'examen du baccalauréat pendant le temps de cours et son organisation par les collègues ont été inscrits au B.O. dans la note de service n° 2014-003 du 13-1-2014(NOR [MENE1400244N](#)), cette session 2014 a vu la charge de travail des collègues empirer, alors même que ceux-ci, grâce à l'expérience acquise l'an passée, pouvaient légitimement s'attendre à faire passer les épreuves du baccalauréat de façon plus sereine.

Ceci est dû à plusieurs facteurs.

Tout d'abord, un nombre croissant de chefs d'établissement ont durci leur position, en imposant l'organisation, y compris administrative, des Epreuves en Cours d'Année aux équipes, alors même qu'ils prennent de moins en moins en compte les demandes répétées de celles-ci de disposer de temps de travail afin de participer à l'organisation des épreuves.

Ensuite, ce texte impose des inégalités de fait, en réduisant de moitié le temps de préparation de certaines séries.

Et enfin, afin d'alléger le travail des collègues, et de profiter de la masse de travail déjà fourni, le SNES-FSU avait demandé à ce que les sujets produits par les collègues—devenus de fait des concepteurs d'examens—soient mutualisés dans une « banque de sujets » nationale dans laquelle chaque équipe aurait pu puiser les sujets nécessaires. Au lieu de cela, ces « banques » ont été instituées, parfois très tardivement, mais de plus de façon « académique », et seulement dans certaines académies, avec injonction aux collègues de fournir de nouveaux sujets, et culpabilisation de la part des corps d'inspection, ceux-ci décrétant que les sujets ainsi produits étaient uniquement destinés aux collègues « en difficulté », « incapables » selon eux de fournir de nouveaux sujets pour la session 2014.

En Aquitaine, le Rectorat s'en est tout simplement « lavé les mains » en affirmant que la mise en œuvre technique était trop « lourde » pour les services du Rectorat, alors même que cette disposition est explicitement définie dans la note de service citée ci-dessus !

Le SNES-FSU condamne cette instrumentalisation des avancées négociées nationalement, détournées par les acteurs locaux avec pour effet un alourdissement de la charge de travail ainsi que la culpabilisation des collègues, qui ne peut qu'être stressant pour les enseignants, les élèves et les familles, et destructeur :

- de la santé des collègues
- de la cohésion des équipes
- des apprentissages des élèves
- de la lisibilité des conditions d'examen pour les familles
- de l'équité et de la cohésion sociale, puisque ces organisations précipitent les effets du « déterminisme social »
- du service public d'éducation

Le SNES-FSU de l'Académie de Bordeaux réaffirme avec force et insistance les demandes déjà énoncées de nombreuses fois depuis deux ans, à savoir :

- des épreuves orales de langues vivantes nationales et terminales dans toutes les séries
- des examinateurs et concepteurs rémunérés, munis d'ordres de mission
- des conditions d'enseignement des langues permettant de préparer correctement les élèves, parmi lesquelles :
 - au moins 3 heures de cours par semaine, dans toutes les séries
 - des groupes à effectifs réduits de 20 élèves au maximum.
- une organisation logistique prise en charge par l'administration pour de réelles conditions d'examen : respect de l'anonymat, échange d'examineurs, convocations, salles, surveillance, loges, matériel technique installé et vérifié par un technicien.